



école maternelle et primaire
**NOTRE-DAME
DES CARMES**

Augmenter le bien-être de vos enfants

En réduisant vos impôts.

Cette année, nous vous proposons d'effectuer un **DON** avant le 31 décembre 2012, à l'OGEC (organisme de gestion de l'école Notre Dame des Carmes).

Pourquoi l'OGEC Notre Dame des Carmes a-t-il besoin de votre soutien ?

L'OGEC est chargé de financer les travaux d'entretien de l'école.

En 2013 vos dons contribueront au financement de :

- ⇒ L'achat de matériel pour les travaux d'isolation du préau (travaux réalisés bénévolement par des parents de l'école)
- ⇒ Certains aménagements (hors ascenseur) en vue de la mise aux normes obligatoire de l'école pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- ⇒ L'achat de nouveaux vélos pour jouer dans la cour.

Ces travaux amélioreront le cadre de vie scolaire de vos enfants et votre participation vous fait bénéficier d'une **déduction fiscale**.

L'équipe de l'OGEC vous remercie pour votre participation.

Chaque don donne droit à une déduction fiscale égale à 66% du montant du don, dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Au-delà de cette limite, vous pouvez reporter pendant 5 ans le montant de l'excédent et bénéficier de la déduction d'impôt dans les mêmes conditions.

✂-----

Nom : Prénoms :

Adresse :

CP / Ville :

Montant du don : euros.

Somme en toutes lettres :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'OGEC Notre Dame des Carmes



Ecole Notre Dame des Carmes
5 rue Amiral Linois, 29 200 Brest
02.98.44.29.00 / nddcarmes@orange.fr

